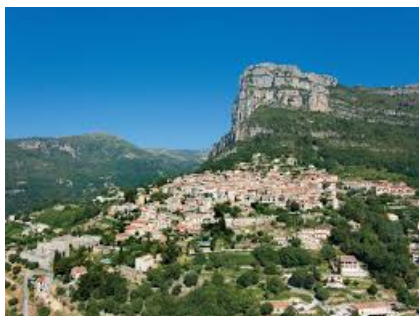


Zone Agricole Protégée de la commune de Saint-Jeannet



En 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur (06) a lancé deux études agricoles : une analyse des friches sur dix secteurs d'intérêt agricole identifiés sur le territoire métropolitain et une étude d'opportunité en vue de la définition d'un périmètre d'une Zone agricole protégée (ZAP) à l'échelle d'une commune volontaire.

Les résultats de ces études ont permis de jeter les bases d'une Politique Agricole Foncière et Alimentaire de la Métropole en vue de relancer l'installation agricole sur son territoire. Un plan ambitieux de 10 installations par an portées par les communes et la Métropole, pendant 10 ans, a été proposé afin de réinscrire le territoire dans une dynamique d'installation de nouvelles fermes. De plus, une ZAP a été créée sur la commune de Saint-Jeannet en 2019. Il s'agit de la première du département. La commune prévoit d'accompagner la ZAP dans le cadre d'un Programme de Développement et d'Orientation Agricole multi partenarial tout au long de l'année 2020. Cette ZAP a été zonée en zone agricole Ac dans le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm). La zone Ac correspond aux zones agricoles dans lesquelles toutes la constructibilité est autorisée afin de faciliter l'activité agricole et sa pérennité. Il s'agit de la zone A la plus commune qui en représente plus de 92%.

Les partenaires mobilisés pour ces deux études sont : Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file), Direction départementale des Territoires et de la Mer (partenaire technique), Etablissement public d'aménagement de la Plaine du Var, Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, SAFER PACA, Commune de Saint-Jeannet

Territoire : 49 communes, 540 281 habitants (2018), 1 465,80 km²

Documents

Analyse des friches périurbaines d'intérêt agricole, création d'une Zone agricole protégée (ZAP)

En 2017, la Métropole Nice Côte d'Azur (06) a lancé deux études agricoles : une analyse des friches sur dix secteurs d'intérêt agricole identifiés sur le territoire métropolitain et une étude d'opportunité en vue de la définition d'un périmètre d'une Zone agricole protégée (ZAP) à l'échelle d'une commune volontaire.

Les résultats de ces études ont permis de jeter les bases d'une Politique Agricole Foncière et Alimentaire de la Métropole en vue de relancer l'installation agricole sur son territoire. Un plan ambitieux de 10 installations par an portées par les communes et la Métropole, pendant 10 ans, a été proposé afin de réinscrire le territoire dans une dynamique d'installation de nouvelles fermes. De plus, une ZAP a été créée sur la commune de Saint-Jeannet en 2019. Il s'agit de la première du département. La commune prévoit d'accompagner la ZAP dans le cadre d'un Programme de Développement et d'Orientation Agricole multi partenarial tout au long de l'année 2020. Cette ZAP a été zonée en zone agricole Ac dans le Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm). La zone Ac correspond aux zones agricoles dans lesquelles toutes la constructibilité est autorisée afin de faciliter l'activité agricole et sa pérennité. Il s'agit de la zone A la plus commune qui en représente plus de 92%.

Les partenaires mobilisés pour ces deux études sont : Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file), Direction départementale des Territoires et de la Mer (partenaire technique), Etablissement public d'aménagement de la Plaine du Var, Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, SAFER PACA, Commune de Saint-Jeannet

Territoire : 49 communes, 540 281 habitants (2018), 1 465,80 km²

La Métropole Nice Côte d'Azur a été élue "Capitale régionale de la biodiversité 2016" au concours national

Capitale française de la biodiversité.

Mots clés : agriculture, zone agricole protégée (ZAP), friche périurbaine, zone agricole, PLU

Informations complémentaires

Thématiques

Agriculture

Aménagement du territoire

Auteur

Nice Côte d'Azur Métropole (06)

Écrit le

2022

Date de publication

2018

[Consulter la ressource](#)

RAPPORT de PRESENTATION

**Projet de ZONE AGRICOLE PROTEGEE de
la COMMUNE DE SAINT-JEANNET**



Approbation du projet par le Conseil Municipal

Décembre 2018



Projet financé avec le concours de l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Autres documents

[PLUm : OAP sectorielles avec des contextes écologiques individualisés](#)

[PLUm : recueil pratique de recommandations d'ordre écologique à l'usage des administrés](#)

[PLUm : plan TVB hiérarchisant les enjeux](#)

Liens utiles

[Etude des friches périurbaines et ZAP - page du site internet de la Métropole](#)